



délibération n° B2023-08
du bureau syndical
Séance du 30 janvier 2023
Programme EFF'ACTE

Nombre de membres en exercice	: 14
Nombre de membres présents	: 11
Nombre de pouvoirs	: 0
Nombre de votants	: 11

Le trente janvier deux mille vingt-trois, à onze heures, le bureau du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère, convoqué le vingt janvier deux mille vingt-trois s'est réuni à QUIMPER au siège du SDEF, sous la présidence de M. Antoine COROLLEUR, Président du syndicat.

Étaient présents :

Secteur d'ABERS/IROISE :

- Antoine COROLLEUR (Plourin)
- Roger TALARMAIN (Plouguin)

Secteur du CAP-SIZUN :

- René SOUBEN (Mahalon)

Secteur de CROZON-CHATEAULIN :

- Xavier BOREL (Le Faou)

Secteur de LANDERNEAU-LESNEVEN :

- Jean-Yves QUERE (Ploudaniel)

Secteur de MORLAIX :

- François HAMON (Saint-Martin-des-Champs)

Secteur du PAYS BIGOUDEN :

- Stéphane LE DOARE (Pont-l'Abbé)

Secteur de QUIMPER :

- Thomas FEREC (Briec)

Secteur de QUIMPERLE/CONCARNEAU :

- Jacques RANNOU (Rospenden)
- Marie-José TOULLEC (Bannalec)

Collège des EPCI :

- Pascal KERBOUL (Communauté de Lesneven Côte des Légendes)

↳ **Services du SDEF :** Jacques MONFORT, Directeur, Emmanuel QUERE, Directeur adjoint, Christian HENAFF, Responsable du pôle administratif et comptable et Morgane BOULIERE, Responsable du pôle juridique

- **Excusés :** Secteur du CENTRE : Pierrot BELLEGUIC, Secteur de LANDIVISIAU/HAUT LEON : Marie-Claire HENAFF et secteur de QUIMPER : Hervé HERRY

Est élu secrétaire de séance : François HAMON

Programme EFF'ACTE **Délibération du Bureau N°B2023-08**

Sur proposition du Président, Jacques MONFORT, Directeur, présente au Bureau l'appel à projet EFF'ACTE.

L'objectif de ce nouveau programme ACTEE est d'accompagner la démarche d'effacement électrique dans les bâtiments tertiaires publics des collectivités, du diagnostic d'effacement électrique jusqu'à la valorisation économique des capacités d'effacement, pour créer une source de revenu supplémentaire pour les propriétaires de bâtiments publics.

Les bénéficiaires de ce programme sont :

- ✓ les collectivités territoriales : communes, départements, régions,
- ✓ les établissements publics locaux (EPCI, métropoles et pôles métropolitains...),
- ✓ les syndicats d'énergie,
- ✓ les ALEC et les AREC.

La clôture des candidatures est fixée au 15 mars 2023. La fin d'éligibilité des dépenses est le 31 décembre 2023 avec possibilité de prorogation.

Le Président propose au Bureau de candidater à cet appel à projet EFF'ACTE.

Le bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ autorise le Président à déposer la candidature du SDEF cet appel à projet EFF'ACTE,
- ✓ autorise le Président à signer tout document relatif à cet appel à projet.

Le 03 AVRIL 2023

Le Président du SDEF
Antoine COROLLEUR



Le secrétaire de séance
François HAMON